

➤ **À PARTIR  
DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024,  
VOTRE BAC VERT  
SERA COLLECTÉ  
1 SEMAINE SUR 2\***



**\* Communes concernées :**

- |                        |                          |                          |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|
| - Agnin                | - Clonas-sur-Varèze      | - Saint-Maurice-l'Exil   |
| - Anjou                | - La Chapelle-de-Surieu  | - Saint Prim             |
| - Assieu               | - Le Péage-de-Roussillon | - Saint-Romain-de-Surieu |
| - Auberives-sur-Varèze | - Les Roches-de-Condrieu | - Salaise-sur-Sanne      |
| - Bougé-Chambalud      | - Roussillon             | - Sonnay                 |
| - Chanas               | - Sablons                | - Vernioz                |
| - Cheyssieu            | - Saint-Alban-du-Rhône   | - Ville-sous-Anjou       |
|                        | - Saint-Clair-du-Rhône   |                          |

**? Pourquoi mon bac à ordures ménagères ne sera ramassé qu'1 semaine sur 2 ?**

➤ Depuis la mise en place des nouvelles consignes de tri concernant les emballages, en secteur rural et pavillonnaire :

**1 BAC SUR 4  
N'EST PAS PRÉSENTÉ  
À LA COLLECTE**

**1 BAC SUR 2  
PRÉSENTÉ À LA COLLECTE  
EST À MOITIÉ VIDE**

**? Une collecte tous les 15 jours ? Mais mon bac vert va se remplir trop vite !**

➤ Pas d'inquiétude. La majorité des foyers ont un volume de bac adapté à cette nouvelle fréquence de collecte.

**70% DU CONTENU DU BAC VERT PEUT ÊTRE VALORISÉ :**

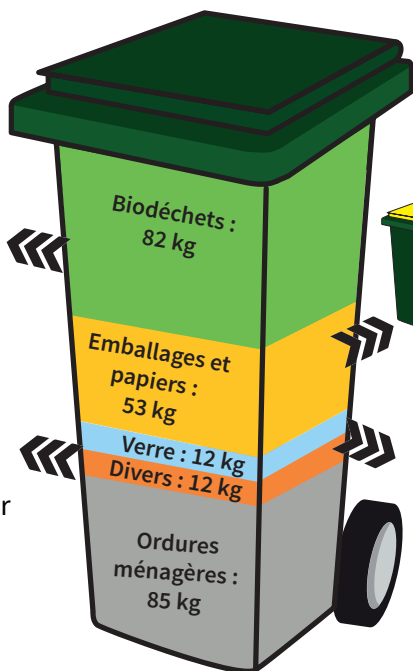


**Au composteur !**

Disponible pour 10 € à la Communauté de communes, sous réserve des stocks disponibles.



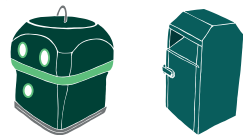
**À la déchèterie** pour les déchets issus de vos travaux ou d'un nettoyage.



**Poubelle « type » d'un habitant en 2023**

**Au bac jaune.**

Désormais 100 % des emballages et des papiers se trient.



**Aux points d'apport volontaire :** verre, vêtements, linge de maison et chaussures.

Biodéchets : 82 kg

Emballages et papiers : 53 kg

Verre : 12 kg  
Divers : 12 kg

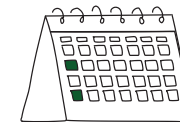
Ordures ménagères : 85 kg

**i** Les gros producteurs d'ordures ménagères, comme les cantines, seront collectés 1 fois par semaine.

Si après avoir utilisé les filières de tri à votre disposition, il s'avère que votre bac vert est trop petit, vous pouvez contacter le service Environnement ou remplir le formulaire disponible sur [entre-bievreethone.fr](http://entre-bievreethone.fr) et dans vos mairies.

**? Mon jour de collecte habituel pourrait-il changer ?**

➤ Oui, il est possible que votre jour de collecte change à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 car les tournées de collecte vont être repensées.



Un calendrier de collecte sera disponible dans l'été sur [entre-bievreethone.fr](http://entre-bievreethone.fr) et dans vos mairies.

**i** Le bac à ordures ménagères de TOUS LES FOYERS sera collecté 1 fois par semaine en juillet et en août.

**? Dans ma commune, il y aura des habitants collectés une fois par semaine.**

**Moi j'habite juste à côté et je serai collecté seulement une fois tous les 15 jours, pourquoi ?**

➤ Dans chaque commune, des périmètres où la collecte est nécessaire toutes les semaines ont été définis. Le choix dépend de plusieurs paramètres : densité de population, typologie de l'habitat et de son environnement...

Si vous habitez les zones denses comme les centre-villes ou certains immeubles des communes suivantes :

- Le Péage-de-Roussillon
- Roussillon
- Salaise-sur-Sanne
- Les Roches-de-Condrieu
- Saint-Maurice-l'Exil
- Saint-Clair-du-Rhône
- Chanas
- Sablons



**Votre bac à ordures ménagères pourra être collecté toutes les semaines.**

**? Quels sont les objectifs de cette mesure ?**

- Par cette décision, la Communauté de communes a pour objectifs de :
- maîtriser l'augmentation des coûts,
  - diminuer le nombre de camions sur les routes et le volume de déchets à traiter,
  - inciter à mieux trier les déchets.

**La réduction de la fréquence de collecte du bac à ordures ménagères se généralise au niveau national**

Cette fréquence de collecte du bac vert, réduite à 1 fois tous les 15 jours, a fait ses preuves sur les 15 communes de l'est du territoire depuis 10 ans.



# TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT DANS LE BAC JAUNE !



le papier et les petites boîtes en carton



tous les aérosols, bouteilles, boîtes et tubes en métal (y compris les petits)



toutes les bouteilles, flacons, tubes, pots en plastique

## PENSEZ À COMPOSTER !



épluchures



marc de café et sachets de thé



végétaux



essuie-tout



restes de repas

## VOS DÉMARCHES

sur [entre-bievreethone.fr](http://entre-bievreethone.fr)

- › télécharger les consignes de tri
- › demander vos bacs (ordures ménagères ou déchets recyclables), votre composteur ou un changement de volume de vos bacs
- › connaître le jour de collecte de votre bac
- › consulter les horaires de déchèteries

Contactez le **service le service Environnement** :  
 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
 ☎ 04 74 29 31 15 ✉ [ambassadeur@entre-bievreethone.fr](mailto:ambassadeur@entre-bievreethone.fr)  
 9 rue du 19 mars 1962 - 38550 Saint-Maurice-l'Exil